

DEMANDE D'INITIATIVE

CRECHE A CORTAILLOD !

Les électrices et électeurs soussignés, domiciliés dans la commune de Cortaillod, faisant application des articles 115 et suivants de la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, demandent par voie d'initiative que le Conseil communal de Cortaillod adopte rapidement, sur son territoire, un projet de structure de la petite enfance communément appelée « crèche » et accueillant un minimum de 25 places **subventionnées préscolaires** pour les nourrissons et petits enfants entre 0 et 4 ans. Ils souhaitent que le Conseil Communal fasse les démarches nécessaires pour obtenir une participation financière de la Confédération et du canton. En cas de fusion avec une ou des autres communes, les électrices et électeurs soussignés enjoignent les représentants de la Commune de Cortaillod à inclure, dans un délai raisonnable, cette structure dans le cadre de la création de la nouvelle commune.

LOI SUR LES DROITS POLITIQUES (DU 17 OCTOBRE 1984)

Art. 101 ¹L'électeur doit apposer de sa main lisiblement sur la liste ses nom, prénoms, année de naissance et adresse, et signer.

²Il ne peut signer qu'une fois la même initiative.

³Celui qui appose une signature autre que la sienne, qui signe pour un tiers ou qui, intentionnellement, signe plus d'une fois est punissable (art. 282 du code pénal suisse).

En matière communale sont électrices et électeurs:

- a) les Suissesses et les Suisses âgés de 18 ans révolus et domiciliés dans la commune;
- b) les Suissesses et les Suisses de l'étranger âgés du même âge et qui sont inscrits dans le registre électoral de la commune;
- c) les étrangères et les étrangers du même âge qui sont au bénéfice d'une autorisation d'établissement et qui ont leur domicile dans le canton depuis au moins un an.

ÉCHEANCE DU DEPOT DE L'INITIATIVE: 11 AOUT 2011

NOM	PRÉNOM(S)	ANNÉE DE NAISSANCE	ADRESSE	SIGNATURE

L'autorité communale soussignée atteste que les signataires ci-dessus sont électrices et électeurs en matière communale.

....., le

Sceau communal

Au nom du Conseil communal
(signature du président ou d'un membre du Conseil)

Comité d'initiative:

Les personnes ci-après forment le comité d'initiative et sont habilitées à retirer cette dernière, par une décision prise à la majorité (art. 111 LDP): Céline Vara, domiciliée Chemin des Tailles 1 à 2016 Cortaillod; Héloïse Perrin, domiciliée Rue des Chavannes 40 à 2016 Cortaillod ; Rui-Manuel Ribeiro, domicilié Rue des Murgiers 5 à 2016 Cortaillod.

Les feuilles de signatures sont disponibles sur **www.crecheacortaillod.ch** et sont à renvoyer avant le **20 avril 2011** à l'adresse suivante : **Crèche à Cortaillod, Case postale 52, 2016 Cortaillod.**